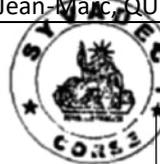


**Comité Syndical du
14 décembre 2023**

**DELIBERATION N° 2023 12 086
Autorisation de signature de l'emprunt lié au CTV**

Nombre de membres 105			Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 7 décembre deux mille vingt-trois, une nouvelle convocation du Comité Syndical a été faite le 8 décembre deux mille vingt-trois, en vertu de l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre, à dix heures et trente minutes, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Don-Georges GIANNI, Président de séance. Monsieur Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. S'agissant d'une re convocation, le Comité peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
105	14	25	
Présents : GIANNI Don-Georges, POLI Xavier, FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, MICHELETTI Vincent, GIFFON Jean-Baptiste, GIORDANI Jean-Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, LACOMBE Xavier, NEGRONI Jérôme, CICCADA Vincent, BONARDI Jean-Paul, EMANUELLI Paul-Jean			
Pouvoirs : MONDOLONI Christophe donne procuration à GIORDANI Jean-Pierre, VANNUCCI Stéphane donne procuration à SOTTY Marie-Laurence, FRAU David donne procuration à MICHELETTI Vincent, COMBETTE Christelle donne procuration à FERRANDI Etienne, BACCI Christian donne procuration à POLI Xavier, OTTAVY Nicole donne procuration à MATTEI Jean-François, OTTAVY-SARROLA Rose-Marie donne procuration à BONARDI Jean-Paul, PUGLIESI Pierre donne procuration à GIFFON Jean-Baptiste, SBRAGGIA Stéphane donne procuration à GIANNI Don-Georges, VOGLIMACCI Charles-Noël donne procuration à CICCADA Vincent, GAMBOTTI Alexandre donne procuration à BERNARDI François			
Absents : MARCHETTI François-Marie, MARIOTTI Marie-Thérèse, MARCHETTI Etienne, SAVELLI Pierre, POZZO DI BORGIO Louis, BRUZI Benoît, MARCANGELI Laurent, LEONARDI Jean-Charles, VIVONI Ange-Pierre, GRAZIANI Frédéric, MAURIZI Pancrace, GUIDONI Pierre, PERFETTINI Martine, MILANI Jean-Louis, LINALE Serge, PERETTI Philippe, PELLEGGRI Leslie, TIERI Paul, SIMONI Pierre-Baptiste, ROMITI Gérard, FRANCHI Horace, PADOVANI Jean-Jacques, BATTISTI Gilles, POLIFRONI Bruno, LACAVE Mattea, GIAMARCHI Marie-Dominique, GONZALEZ COLOMBANI Carulina, MINICONI Ange-Pascal, FAGGIANELLI François, SARROLA Alexandre, PASQUALAGGI Jean-Marie, VINCILEONI Antoine-Mathieu, CIAVAGLINI Joëlle, COLONNA D'ISTRIA Jeanne-Andrée, SUSINI Jean, CORTICCHIATO Caroline, KERVELLA Philippe, ADORNI Roméo, COLOMBANI Paul-André, DE PERETTI Don-Napoléon, BARTHELEMY Roxane, SEITE Jean-Marie, ACQUAVIVA François-Xavier, VUILLAMIER Jean-Marcel, FANTOZZI Jean-Michel, BELLINI Pierre-François, MURACCIOLI Jean-Jacques, SINDALI Philippe, FRANCESCHINI Christiane, NICOLAI Marc-Antoine, CIMIGNANI Marie-Flora, BERLINGHI François, MORTINI Lionel, SAULI Joseph, ANTONELLI Jean-Toussaint, CANANZI Ange, DOMINICI Jean, PASQUALI Gabriel, GIABICONI Jean-Charles, RAO Frédéric, GALETTI Joseph, TERRIGHI Charlotte, COSTA Paul, FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude, ALBERTINI Pierre-François, LECCIA Pascal, BARTOLI Paul-Marie, ISTRIA Patrice, PERENEY Jean, POMPONI Paul-François, CHIAPPINI Charles, STROMBONI Jeanne, SUSINI Grégory, CESARI Etienne, LOPEZ Denis, SIMONI Géraldine, SERRA Jean-Marc, QUILICHINI Paul, LUCCHINI Félicien			
Certifié exécutoire, après transmission en Préfecture le : 22/12/2023 et de la publication de l'acte le: 27/12/2023			



Pour le Président, par délégation,
Le Directeur Général Adjoint

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20231214-2023-12-086-DE
Date de télétransmission : 22/12/2023
Date de réception préfecture : 22/12/2023

Le Vice-Président expose,

Pour le financement de la construction du centre de tri et de valorisation de Monte, la part de fonds du Syvadec est financé par emprunt à un taux estimé de 4% comme cela a été indiqué lors de la présentation de l'étude d'impact en juin 2023.

Compte tenu des prescriptions techniques liées à ce projet entrant dans les caractéristiques des investissements dédiés à la transformation écologique, il est éligible au prêt long terme de l'enveloppe Relance verte proposée par la Banque des territoires, direction dédiée aux territoires de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce Contrat de Prêt se compose d'une Ligne de Prêt d'un montant total de 13.499.496 € (treize millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-seize euros) avec les caractéristiques financières suivantes :

- Ligne du Prêt : Prêt Relance Verte (Transformation écologique)
- Montant : 13.499.496 € (treize millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-seize euros)
- Durée de la phase de préfinancement : 60 mois
- Durée d'amortissement : 25 ans
- Périodicité des échéances : Semestrielle
- Index : Livret A (actuellement 3 %)
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.40 %
- Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA
- Amortissement : Déduit (Échéance et intérêts prioritaires)
- Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.
- Typologie Gissler : 1A
- Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'autoriser le Président à signer le contrat de prêt et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Vu les articles L.5711-1, L.2224-17-1, D.2224-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération 2020-12-099 approuvant les orientations stratégiques 2021-2026 du Syvadec
Vu la délibération 2023-06-045 présentant l'étude d'impact du projet centre de tri et de valorisation de Monte,

Considérant la nécessité de réaliser le centre de tri et de valorisation du Grand Bastia

Considérant la nécessité pour le Syvadec d'obtenir le financement nécessaire à la réalisation de ce Projet,

Ouïe l'exposé de M. Xavier POLI, Vice-Président,

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20231214-2023-12-086-DE
Date de télétransmission : 22/12/2023
Date de réception préfecture : 22/12/2023

A l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise le Président à signer seul le contrat de prêt d'un montant total de 13.499.496 €auprès de la Caisse des Dépôts Consignations-Banque des Territoires réglant les conditions de ce contrat ainsi que la ou les demande(s) de réalisation de fonds,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Don Georges GIANNI

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20231214-2023-12-086-DE
Date de télétransmission : 22/12/2023
Date de réception préfecture : 22/12/2023

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.